

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260414-68-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

N° 68/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 07 avril 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 21 avril 2026

Objet de la délibération :

Elections des vice-présidents
de la Communauté de
Communes Loue Lison

Nombre de membres	
- En exercice :	93
- Présents titulaires	83
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	4
• Excusé(e)s :	1
• Non excusé(e)s :	2
- Votants	90
- Ne participe pas au vote	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le quatorze avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence du doyen d'âge, M. GALLET Serge, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Pierre CLAUSSE à Maxime GROSHENRY, Romain JAILLET à Nathalie VAN DE WOESTYNE, Philippe PIERSON à Ghislaine MIKHAILITCHENKO, Ludivine SIMON à Karima DAHES

Suppléé(e)s Joël BOLE par Valentin GUYAT, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Michel DEBRAY

Absent(e)s Jean-François COMBART, Thibaut EME

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. CUINET Valentin a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2025-10-06-00003 du 6 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires par commune,
- Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10,
- Vu la délibération n°67/26 fixant le nombre de vice-présidents à 9,

Le Président rappelle que les vice-présidents et les membres du Bureau le cas échéant, sont élus par le conseil au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il a été procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, au scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire à 9, que :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260414-68-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Madame Sarah FAIVRE	est élue	1 ^{ère} Vice-Présidente
Monsieur Philippe MARECHAL	est élu	2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Philippe BOUQUET	est élu	3 ^{ème} Vice-Président
Madame Odile DELEVOYE	est élue	4 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Christophe GARNIER	est élu	5 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Maxime GROSHENRY	est élu	6 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Pierre LIEVREMONT	est élu	7 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Vincent MARGUET	est élu	8 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Daniel PERNIN	est élu	9 ^{ème} Vice-Président

Le conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- Proclame les conseillers communautaires suivant élus :

CONSEILLERS	En qualité de	Nbre de voix
Madame Sarah FAIVRE	1 ^{ère} Vice-Présidente	Par 69 voix
Monsieur Philippe MARECHAL	2 ^{ème} Vice-Président	Par 75 voix
Monsieur Philippe BOUQUET	3 ^{ème} Vice-Président	Par 75 voix
Madame Odile DELEVOYE	4 ^{ème} Vice-Présidente	Par 80 voix
Monsieur Christophe GARNIER	5 ^{ème} Vice-Président	Par 82 voix
Monsieur Maxime GROSHENRY	6 ^{ème} Vice-Président	Par 76 voix
Monsieur Pierre LIEVREMONT	7 ^{ème} Vice-Président	Par 65 voix
Monsieur Vincent MARGUET	8 ^{ème} Vice-Président	Par 65 voix
Monsieur Daniel PERNIN	9 ^{ème} Vice-Président	Par 64 voix

- Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

